

# Débats des Communes

BIBLIOTHEQUE

— DE —

M. l'abbé VERREAU

No.

Classe

Division

Série

TATRIÈME SESSION, CINQUIÈME PARLEMENT.

DISCOURS DE SIR ADOLPHE CARON

SUR

## L'EXÉCUTION DE LOUIS RIEL

SÉANCE DU 17 MARS 1886.

Sir ADOLPHE CARON : M. l'Orateur, hier, à une heure avancée de la soirée, j'ai proposé l'ajournement de ce débat.

Depuis plusieurs jours on a employé le temps de la Chambre à la discussion de cette question importante, et je dois dire que je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est fournie aujourd'hui, de soumettre au parlement et au pays l'attitude que j'ai prise depuis le commencement de cette question maintenant historique de Riel, et exposer les raisons qui ont motivé la conduite que j'ai cru de mon devoir de tenir dans cette occasion. De toutes les accusations que l'on puisse porter contre un homme public dans l'accomplissement de ses devoirs, je crois que la plus infamante est celle de trahire à son pays, trahire à son peuple. Pendant des semaines, non je me trompe, pendant des mois mes honorables collègues et moi avons été traduits devant l'opinion publique de notre province. Nous avons été accusés de trahir à notre sang, trahir à notre province. Je désire, M. l'Orateur, demander aujourd'hui, comment il se fait que l'on ait porté une semblable accusation contre nous. Je veux savoir comment il se peut que des hommes qui pendant des années et des années ont joui de la confiance de nos concitoyens, des amis qui nous ont supportés en parlement, nous aient rendus responsables de la faute qui nous a été imputée.

M. l'Orateur, dans ces circonstances extrêmes, connaissant comme nous connaissons, et comme il était de notre devoir de connaître, l'opinion publique de notre province, nous avons été accusés de trahir envers notre peuple et notre pays, parce que nous avons laissé la loi suivre son cours. Nous avons agi ainsi parce que nous considérons de notre devoir de ne pas intervenir dans l'exécution de la sentence contre Louis Riel. M. l'Orateur, je considère que c'est mon devoir ; de plus, je considère que ce ne serait pas faire preuve du courage que doit posséder tout homme public dans l'accomplissement de fonctions qui lui sont confiées, si de mon siège en parlement je n'étais pas prêt à dire que les mêmes événements que ceux de l'année dernière, dussent-ils se représenter, je suivrais exactement la même ligne de conduite. Je ne veux pas être mal compris, M. l'Orateur. J'ai senti, et je sens aujourd'hui, plus que je ne puis l'exprimer, combien il a été pénible de remplir le devoir qui nous incombait. J'ai compris que ce n'était pas peu de chose de briser les liens, tant politiques que sociaux, qui m'attachaient à ces amis et compatriotes qui m'ont accordé leur confiance et me la retiennent dans cette occasion, mais j'ai senti que c'était pour moi un devoir impérieux, envers ma propre province que j'aime tant, de suivre une telle ligne de conduite ; et je le répète, quoiqu'en pensent les honorables membres de la gauche, si les mêmes circonstances se présentaient j'agirais exactement de la même manière.

Je suis content de dire, M. l'Orateur, que depuis le commencement, sauf quelques exceptions, ce débat a été conduit d'une manière digne de la gravité de la question, et dont nous n'aurons aucune raison de rougir. En apportant une faible part à cette discussion, et en exposant mes opinions, j'espère pouvoir servir l'exemple déjà donnée par plusieurs honorables députés, et j'espère exposer mes sentiments sans blesser ceux des personnes qui diffèrent avec moi.

M. l'Orateur, je crois que je suis l'interprète de tous mes amis en exprimant l'opinion, déjà émise par mon honorable collègue le ministre de l'intérieur, que nous sommes tous orgueilleux d'avoir comme membre de cette Chambre l'honorable député de Québec (M. Laurier). Je ne crois pas me tromper en disant que son discours de l'autre soir est digne de n'importe quel parlement, et en discutant la question qui, pour lui qui vient de la province de Québec, de même que pour moi venant de la même province, est certainement une question qui a dû éveiller ses sentiments, comme il l'a prouvé dans son discours, et je dis qu'il a conduit la discussion d'une manière qui produira, j'espère, un effet avantageux sur tout le débat. J'ai dit que j'avais considéré comme un devoir impérieux envers mon pays et ma province de suivre telle ligne de conduite comme conseiller de la couronne. M. l'Orateur, comme ministres de la couronne, occupant les banes du trésor, nous ne représentons pas seulement une seule province, mais toute la Confédération canadienne. J'ai jugé que c'était une obligation pour nous, dans nos positions, de maintenir la paix et l'ordre dans le Canada. J'ai considéré de notre devoir de soutenir à l'intérieur comme à l'extérieur le crédit du pays. J'ai considéré que c'était notre devoir, comme ministres de la couronne, responsables de la paix aux citoyens habitants de ce pays. Je dis plus. Nous savons, d'après les documents publics de ce parlement, quelle partie considérable du trésor du Canada nous avons affectée pour faire venir dans nos vastes et fertiles prairies de l'ouest l'excédant de population des grandes villes d'Europe. Il est nécessaire, si nous voulons encourager les immigrants à venir s'établir dans notre pays, de leur montrer que le Canada peut défendre ceux qui lui confient leur sort. Il faut que nous montrions que, dans l'extrême Nord-Ouest comme dans les vieilles provinces, le gouvernement canadien est assez fort pour protéger son peuple, maintenir l'ordre, faire respecter la loi.

Partant de ce point de vue il importait que l'action du gouvernement fût décisive. Il importait que l'on sût à l'étranger et dans tout le Canada que la Confédération était assez forte, vaste comme sont ses territoires, pour maintenir l'ordre dans toutes les parties de ses domaines. Nous avons de plus, — et ceci, je crois, est un point important du débat — nous avons, dit-je, des milliers de sauvages dans le Nord-Ouest. Je crois que tout homme qui désire l'avancement et la prospérité du pays comprendra que, ayant acquis ces

